



Soutenez nos formations en versant votre taxe d'apprentissage

En versant votre taxe d'apprentissage à l'Université Rennes 2, vous apportez votre contribution à une université ouverte sur la culture, le sport, l'art, les langues, les sciences humaines et sociales, qui œuvre pour les transitions sociales, l'interdisciplinarité, la diversité et l'inclusion, que ce soit à travers ses recherches ou ses formations.

Entreprises, vous avez jusqu'au 21 août pour verser le solde de votre taxe d'apprentissage sur la plateforme Soltéa.

Pour plus d'informations : <https://professionnels.univ-rennes2.fr/simplifier/taxe-dapprentissage>

27 mai 2026